



**CWaPE**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Energie

*Date du document : 26/06/2018*

## **AVIS**

CD-18f26-CWaPE-1799

### **PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RESA LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2018**

*Rendu en application de l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement du 21 mars 2002  
relatif aux gestionnaires de réseaux*

## Table des matières

1. OBJET .....	3
2. AVIS.....	4
ANNEXE .....	4

## 1. OBJET

Une Assemblée générale de RESA est convoquée ce 28 juin 2018 en vue de renouveler son Conseil d'administration.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement du 21 mars 2002 relatif aux gestionnaires de réseaux, rendu applicable à RESA par l'article 11 dudit arrêté, la moitié au moins des administrateurs qui seront désignés doivent être indépendants. Ce même article dispose que leur désignation est soumise à l'avis conforme de la CWaPE, qui ne peut se prononcer que sur base de motifs tenant à l'indépendance et à l'impartialité du candidat.

L'article 7 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité tel que modifié par le décret du 11 mai 2018 prévoit quant à lui que l'intégralité des administrateurs du gestionnaire de réseau devront être indépendants. Ce décret modificatif laisse toutefois un délai d'un an aux gestionnaires de réseau de distribution pour se mettre en conformité avec cette exigence.

Dans ce contexte, RESA a transmis à la CWaPE une liste de candidats administrateurs qui sont pressentis pour être désignés par l'Assemblée générale du 28 juin.

Ces candidats administrateurs sont tous connus hormis un candidat administrateur qui sera choisi par ECOLO au terme d'une procédure de désignation qui implique un appel à candidatures interne qui prend du temps à aboutir. Il est probable que ce siège d'administrateur restera vacant après l'Assemblée générale.

Ces candidats administrateurs sont les suivants :

- 1- M. Pierre STASSART, Echevin à la Ville de Liège (PS), Quai de la Boverie 7/41 - 4020 LIEGE ;
- 2- Mme Josette MICHAUX, Conseillère Provinciale liégeoise (PS), Rue C. Demblon, 49 – 4683 OUPEYE (Vivegnis) ;
- 3- Mme Denise LAURENT, Conseillère Provinciale liégeoise (PS), Rue de la Gare 231 – 4870 TROOZ ;
- 4- M. Guy COEME, Avenue Edmond Leburton, 146 - 4300 Waremme ;
- 5- M. Bernard THIRY, Avenue du Luxembourg, 31 - 4020 LIEGE ;
- 6- M. Pol GUILLAUME, Bourgmestre à Braives (MR), Rue de la Gohalle 3 – 4260 BRAIVES ;
- 7- M. Adrien CROISIER, Avocat et conseiller communal à Herstal, Place Coronmeuse 8 bte 42 – 4040 HERSTAL (MR) ;
- 8- M. Michel GRIGNARD, Réviseur d'Entreprises, Rue Jean GOME 31 - 4800 Verviers (MR) ;
- 9- M. Laurent ANTOINE, Conseiller communal (CDH) à Oupeye, Rue de Hermalle, 131 - 4680 OUPEYE ;
- 10- M. Philippe KNAEPEN, Echevin (CDH) à Bassenge, Rue du Cheval Blanc, 9 - 4690 Glons ;
- 11- Un candidat administrateur ECOLO qui n'est pas encore connu.

Pour tous les candidats connus, une déclaration sur l'honneur attestant de leur indépendance a été signée et transmise à la CWaPE (voir annexe).

Par ailleurs, à la demande de la CWaPE, RESA/Nethys nous a confirmé qu'aucun de ces candidats administrateurs n'est ou ne sera à l'avenir administrateur de Nethys.

## **2. AVIS**

Dans ces conditions, la CWaPE estime que les candidats administrateurs remplissent les conditions prescrites par l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2002 et donne un avis favorable à leur désignation.

La CWaPE invite RESA à lui communiquer dès que possible les informations relatives au candidat non connu à ce jour afin qu'elle remette formellement un avis à son sujet avant toute désignation.

## **ANNEXE CONFIDENTIELLE**

\*            \*  
                 \*  
                 \*